



Septembre 2020

**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ 2018-2021**

Être pauvre quand
on est en situation de
handicap

DOSSIER DOCUMENTAIRE

Elaboré par le Centre de Ressources Documentaires de l'Inset d'Angers
et le Pôle Lutte contre les Exclusions

Centre national de la fonction publique territoriale



Handicap et pauvreté : il y a urgence sociale / ROCHON Alain

Actualités sociales hebdomadaires, 28/02/2020, n° 3149, p. 36-37

Deux millions de personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies invalidantes vivent sous le seuil de pauvreté. Lorsqu'elles peuvent travailler, elles sont victimes d'une discrimination massive. Le président d'APF France handicap, Alain Rochon, souhaite une prise en compte spécifique de ces personnes par les pouvoirs publics. Il appelle à une mobilisation nationale le 5 mars prochain et à la création d'un revenu individuel d'existence.

La mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH)

Défenseur des droits, 2020

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/rapports/2020/07/la-mise-en-oeuvre-de-la->

Dix ans après l'entrée en vigueur de la CIDPH en France, le Défenseur des droits publie son premier rapport d'appréciation de la mise en œuvre de la Convention, avec pour objectif de répondre aux questions suivantes : Qu'en est-il du respect par l'État de ses engagements internationaux ?

Qu'en est-il de l'effectivité des droits consacrés par la Convention ? Pour le Défenseur des droits, le bilan est contrasté car, si de nombreux progrès ont été réalisés ces dernières années, d'importantes lacunes subsistent dans la mise en œuvre effective des principes et droits reconnus par la Convention.

Et, de ce point vue, il apparaît que la France n'a pas encore pleinement pris en considération le changement de modèle qu'elle induit, comme le démontre le présent rapport.

"Tous autonomes et vulnérables à la fois" - Etat des lieux des publics fragiles / CREDOC, BERHUET Solen, CROUTTE Patricia, DE BARTHES Jeanne, HOIBIAN Sandra

Cahiers de recherche (les), 12/2019, n° 348, 133

<https://www.respects73.fr/tous-autonomes-et-vulnerables-a-la-fois-etat-des-lieux-des->

Du handicap à la pauvreté, de la précarité professionnelle à la relégation territoriale, une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc), publié en février 2020, dresse un état des lieux des différentes fragilités. Deux Français sur trois souffrent d'au moins une source de vulnérabilité.

Dans un contexte de revendications et de mouvements sociaux (Gilets jaunes, réforme des retraites), l'étude du Crédoc « Tous autonomes et vulnérables à la fois » – État des lieux des publics fragiles, mesure les difficultés vécues par la population française.

Le document répertorie six causes de vulnérabilités :

- pauvreté monétaire (niveau de vie du foyer) ;
- handicap (participation limitée aux activités et à la vie en société) et santé dégradée (due notamment au
- vieillesse de la population et aux attentes des plus jeunes) ;
- relégation territoriale : sentiment de vivre dans un territoire délaissé par les pouvoirs publics (absence d'équipements, par exemple) ;
- isolement social et solitude (isolement relationnel des personnes âgées et des chômeurs, notamment) ;
- précarité professionnelle (hausse des contrats courts et des travailleurs pauvres, chômage) ;
- mal-logement (peu d'offres, défauts de confort, précarité énergétique, prix élevé).

L'allocation aux adultes handicapés

Cour des comptes, 2019, 251 p.

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/272010.pdf>

Créée en 1975, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une allocation destinée à assurer un minimum de ressources aux personnes en situation de handicap qui ne disposent pas de revenus d'activité. Son montant mensuel est de 900 €. Pour les allocataires vivant seuls qui perçoivent le complément de ressources qui s'ajoute à l'allocation, l'AAH peut atteindre 1 040 € par mois, soit près du double du RSA. Entièrement financée par l'État, la dépense liée à l'AAH s'est élevée à 9,7 Md€ en 2018 et atteindrait 10,3 Md€ en 2019. Avec plus d'un million d'allocataires, l'AAH est ainsi le deuxième minimum social en France. Il représente à lui seul 35 % des 26,5 Md€ consacrés à ces dispositifs en 2017 et il est, de fait, à la fois l'un des principaux instruments de la politique de lutte contre la pauvreté et un élément majeur de la politique en faveur des personnes handicapées. Bien qu'ancienne, l'AAH connaît une croissance ininterrompue depuis sa création, croissance qui tend à s'accroître depuis une dizaine d'années. Entre 2007 et 2017, son coût a ainsi connu une augmentation régulière d'environ 400 M€ en moyenne par an, soit + 70 % en dix ans. Il existe en réalité deux AAH distinctes : l'AAH-1 pour les personnes dont l'incapacité reconnue est supérieure à 80 % (handicaps lourds), dont le nombre de bénéficiaires croît à peu près au même rythme que la croissance démographique ; l'AAH-2 pour les personnes dont l'incapacité est évaluée entre 50 % et 80 % et qui sont considérées comme éloignées de l'emploi : le nombre de ces allocataires augmente de près de 7 % par an depuis 2008. Le nombre d'allocataires de l'AAH-2 a ainsi été multiplié par deux depuis 2008. Avec plus d'un demi-million de personnes concernées, les allocataires de l'AAH-2 représentent désormais près de la moitié de l'ensemble des allocataires de l'AAH. La Cour des comptes a déjà consacré plusieurs publications à l'AAH depuis 2005, mais elle n'avait pas encore dressé un tableau d'ensemble de cette allocation. Le présent rapport élargit et complète ces travaux et analyse la conception d'ensemble de l'AAH, ses modalités concrètes d'attribution et sa gestion

Cap'A Cité insère les jeunes exclus en situation de handicap

Gazette sante social (la), 10/2018, n° 155, p. 43-45

A Montpellier l'association Cap'A Cité a inventé un dispositif original pour insérer des jeunes en situation de handicap, âgés de 16 à 30 ans, qui se retrouvent sans aucune perspective de formation ou d'emploi. Elle conjugue accompagnement individualisé et collectif, en partenariat avec le secteur médico-social, et les acteurs de la formation et de l'emploi.

<http://capacite34.fr/>

Lutte contre l'exclusion - Plan Pauvreté : ce qui change pour les personnes handicapées / Localtis.info, 21/09/2018

<https://www.banquedesterritoires.fr/plan-pauvrete-ce-qui-change-pour-les-personnes-handicapees>

L'analyse part d'un constat : le handicap est un facteur d'exclusion et de pauvreté pour les aidants comme pour les personnes concernées. Cela tient notamment au fait que le handicap tend à exclure du travail et, par conséquent, à diminuer les ressources. Cela vaut pour un grand nombre de personnes handicapées, mais aussi pour les parents d'enfants handicapés : les deux tiers des mères de ces enfants arrêtent, réduisent ou aménagent leur temps de travail et 20% des pères modifient leur rythme de travail.

Précarité et handicap : où en est-on en Europe ? Deux expériences nationales, une vision européenne d'ensemble. Actes du séminaire du 6 avril 2018

Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes, 2018, 35 p.

<http://www.cfhe.org/upload/actualit%C3%A9s/2018/actes%20s%C3%A9minaire%20complet%20vdef.pdf>

En France trop de personnes en situation de handicap vivent avec des ressources en dessous du seuil de pauvreté et avec des reste-à-charge insoutenables (mutuelles, surcoûts médicaments, aides techniques, etc.). La précarité ne se résume pas à la seule pauvreté, car disposer de ressources suffisantes constitue la condition nécessaire pour vivre en autonomie, pouvoir choisir son mode de vie, vivre "comme tout le monde" et être inclus dans la société. L'Article 28 de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) est explicite à cet égard en affirmant le droit à "un niveau de vie adéquat". Les politiques sociales servent trop souvent de variables d'ajustement aux restrictions budgétaires que s'imposent aujourd'hui les pays membres et l'Union européenne. Or, d'autres choix sont possibles et des leviers existent au niveau de chaque pays et au niveau européen pour combattre la précarité et l'exclusion des personnes en situation de handicap, comme l'"Agenda 2030" des Nations unies et ses objectifs de développement durable ou la Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées. Il peut donc être utile, face à cette situation, d'observer et d'étudier l'état des réflexions et des pratiques mises en œuvre dans deux pays particulièrement concernés, l'Italie et la Belgique, et de mettre en perspective cette problématique dans le contexte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et des politiques européennes conduites par la Commission européenne. (R. A.)

"Plus simple la vie" : 113 propositions pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap / TAQUET Adrien, SERRES Jean-François

Premier ministre, 05/2018, 293 p.

<https://www.gouvernement.fr/partage/10239-remise-du-rapport-plus-simple-la-vie-113-propositions-pour-simplifier-le-parcours-administratif-des>

Les mesures proposées, parce qu'elles ont été construites directement avec et pour les usagers, visent à améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Certaines ont vocation à être mises en œuvre rapidement par le Gouvernement, par exemple lorsqu'elles mettent fin aux démarches administratives obligeant les personnes à apporter en permanence les preuves de leur handicap, même lorsque cela est inutile. Il s'agit bien ici de bâtir un État au service d'une société de confiance.

D'autres nécessiteront des travaux plus approfondis et une concertation des acteurs concernés.

Ces travaux s'inscriront, d'une part dans le projet d'Action publique 2022 qui vise à simplifier et améliorer les services publics, d'autre part dans le grand chantier de construction d'une société inclusive, fil rouge de l'action du Gouvernement depuis plus d'un an.

Femmes et handicapées : la double peine

Etre - Emploi, handicap et prévention, 03/2018, n° 152, p. 67-79

- Emploi : lever les barrières
- Femme en EA : Malika, "première dame" de blanchisserie
- Précarité : les femmes handicapées en première ligne
- Santé : plus en danger face aux MCI
- Prévention et accès aux soins : patientes oubliées
- Violences et harcèlement : #They too... Elles surtout
- Maudy Piot : une femme de cœur
- Nadia Bouchikhi : bien dans sa peau

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/publications/rapports/rapports-thematiques/l%27emploi-des-femmes-en-situation-de-handicap>

Dossier documentaire

Edité par l'INSET, rue du Nid de Pie, CS 62020, 49016 Angers Cedex 1

www.cnfpt.fr

Directrice de publication : **Marion Leroux**, Directrice

Responsable du centre de ressources : **Bérangère Guillet**

Conception et réalisation : **Bérangère Guillet, Marie-Christine Marchand**

Tél. : 02 41 22 41 46

© 2020 CNFPT/ INSET D'ANGERS

Centre national de la fonction publique territoriale

